

## CENTRE DE FORMALITÉS DES ENTREPRISES

### Liste des pièces à fournir pour la modification D'une Entreprise Individuelle au Répertoire des Métiers

#### **TRANSFERT D'ADRESSE (modification dans le département)**

- Propriétaire des locaux : attestation de propriété ou copie de taxe foncière du local où est exercée l'activité **ou** si construction, copie du permis de construire **ou** si acquisition d'un fond, copie de l'acte d'achat.
- Locataire des locaux : copie du bail commercial **ou** autorisation du propriétaire (joindre justificatif de propriété type taxe foncière si double immatriculation) pour le siège administratif de l'entreprise **ou** si hébergé à titre gracieux, attestation sur l'honneur signée par l'hébergeant et justificatif de propriété de celui-ci.

#### **REDEVANCES (frais Greffe uniquement si double immatriculation)**

- 35,00 € à l'ordre de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat du Tarn
- 93,70 € à l'ordre du Greffe du Tribunal (gratuit pour les micro entrepreneurs sauf si changement de Greffe 70,00 €)

Gratuit si changement administratif d'adresse par la Mairie

#### **MENTION DE CONJOINT COLLABORATEUR**

- Copie pièce d'identité du conjoint, attestation de non condamnation et copie de la carte vitale
- Copie du livret de Famille ou du Contrat de déclaration du PACS
- Déclaration du conjoint collaborateur.

#### **REDEVANCES (frais Greffe uniquement si double immatriculation)**

- 75 € à l'ordre de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat du Tarn. Pour les micro entrepreneurs : 35 € ou 61.67 € si double immatriculation.
- 48,70 € à l'ordre du Greffe du Tribunal si marié avec contrat de mariage **ou**  
56,73 € si marié sans contrat de mariage (pas de frais pour les micro entrepreneurs)

#### **OUVERTURE ÉTABLISSEMENT SECONDAIRE (dans le département)**

- Propriétaire des locaux : attestation de propriété ou copie de taxe foncière du local où est exercée l'activité **ou** si construction, copie du permis de construire **ou** si acquisition d'un fond, copie de l'acte d'achat.
- Locataire des locaux : copie du bail commercial **ou** autorisation du propriétaire (joindre justificatif de propriété type taxe foncière si double immatriculation) pour le siège administratif de l'entreprise **ou** si hébergé à titre gracieux, attestation sur l'honneur signée par l'hébergeant et justificatif de propriété de celui-ci.

#### **REDEVANCES (frais Greffe uniquement si double immatriculation)**

- 75,00 € (à l'ordre de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat du Tarn). Pour les micro entrepreneurs : 35 € ou 61.67 € si double immatriculation.
- 54,06 € par création à l'ordre du Greffe du Tribunal (gratuit pour les micro entrepreneurs)

**Pour toutes autres modifications nous consulter : 05.63.48.43.53**